

ORIGINE PRÉFÉRENTIELLE CONVENTION PAN-EURO-MÉDITERRANÉENNE (PEM) MODERNISÉE PANORAMA AU 01/01/2026 DU CUMUL DIAGONAL AU SEIN DE LA ZONE PEM

L'essentiel

À compter du 1^{er} janvier 2026, les dispositions transitoires prévues par la décision n° 2/2024 cesseront de produire leurs effets. En conséquence, le cumul diagonal au sein de la zone PEM s'appliquera selon une géométrie variable. Trois situations sont possibles.

1 Possibilités de cumul diagonal sur la base des règles de la convention modernisée

Les parties « R » ayant ratifié la convention modernisée dans leur législation nationale et ayant mis à jour leurs protocoles bilatéraux en y intégrant un renvoi à la convention PEM modernisée.

- UE – AELE¹ – CEFTA²
- UE – Ukraine – Macédoine du Nord
- UE – Ukraine – République de Moldavie

Dans le cadre de l'application de l'union douanière, le cumul diagonal sera possible entre :

- UE – Turquie – AELE
- UE – Turquie – Îles Féroé

2 Possibilités du cumul diagonal sur la base des anciennes règles

Les parties « C » qui n'ont pas ratifié la convention modernisée ou qui n'ont pas encore mis à jour leurs protocoles bilatéraux en y intégrant un renvoi à la convention PEM.

- AELE et AGADIR³
- AELE et Israël
- AELE et Palestine
- Turquie – Égypte, Maroc et Tunisie

3 Interruption du cumul diagonal

le cumul diagonal sera interrompu entre les parties « R » qui appliquent les règles modernisées et les parties « C » qui appliquent les anciennes règles.

- UE – AELE – AGADIR
- UE – Turquie – AGADIR
- UE – AELE – Turquie
- UE – CEFTA – Turquie
- L'UE – Turquie – Géorgie
- UE – AELE – Îles Féroé
- UE – l'AELE – Ukraine
- UE – Égypte – Serbie
- UE – AELE – Israël
- UE – Jordanie – Israël

Dans le cadre de l'application de l'union douanière, le cumul diagonal sera interrompu entre :

- UE – Turquie – AGADIR
- UE – Turquie – Géorgie
- UE – Turquie – CEFTA

1 **AELE** : Norvège, Islande, Suisse, Liechtenstein

2 **CEFTA** : Albanie, Monténégro, Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord, Serbie, Kosovo, République de Moldavie

3 **AGADIR** : Jordanie, Tunisie, Maroc, Égypte